

DOSSIER DE PRESSE

RN 102 Réparation du pont sur le canal de la CNR



SOMMAIRE

1.	Présentation des travaux	03
2.	Mesures d'exploitation	07

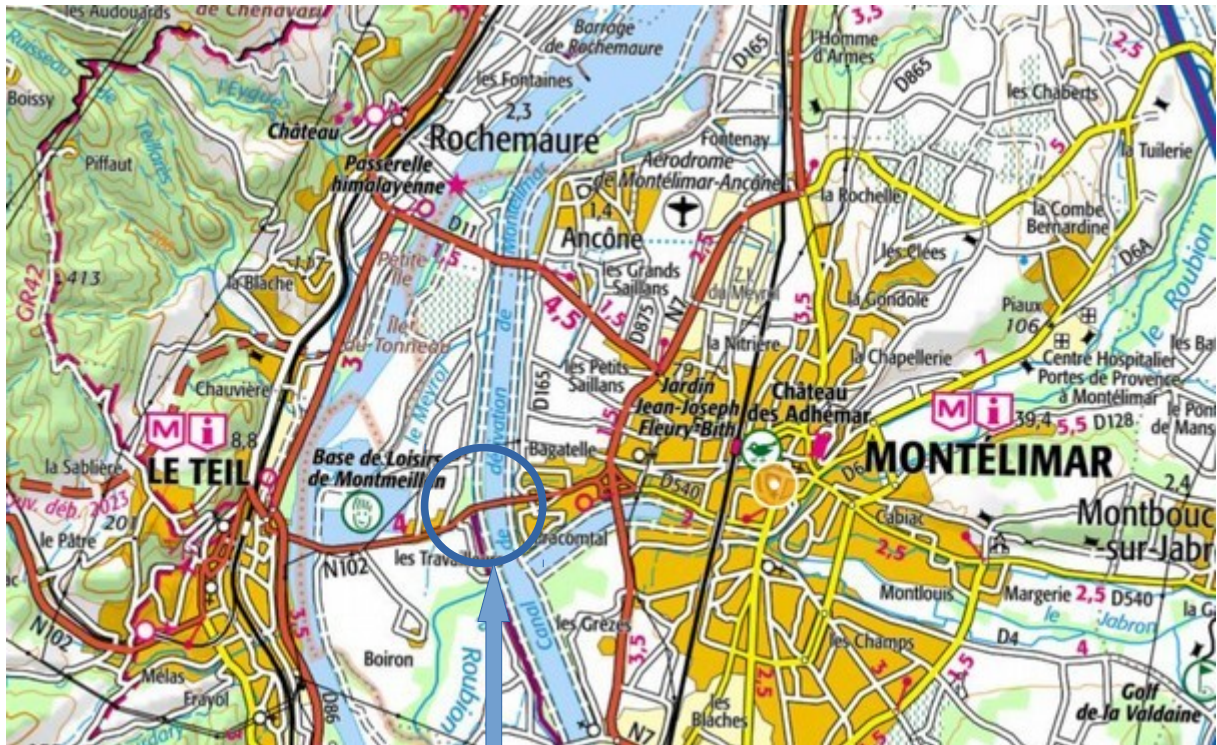
La DIR Centre-Est (Direction Interdépartementale des Routes), maître d'ouvrage de ce chantier est un service du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

Elle est en charge de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales et autoroutes non concédées dans le Centre-Est de la France.



1. Présentation des travaux

1.1. Situation



Travaux



1.2. Présentation de l'ouvrage

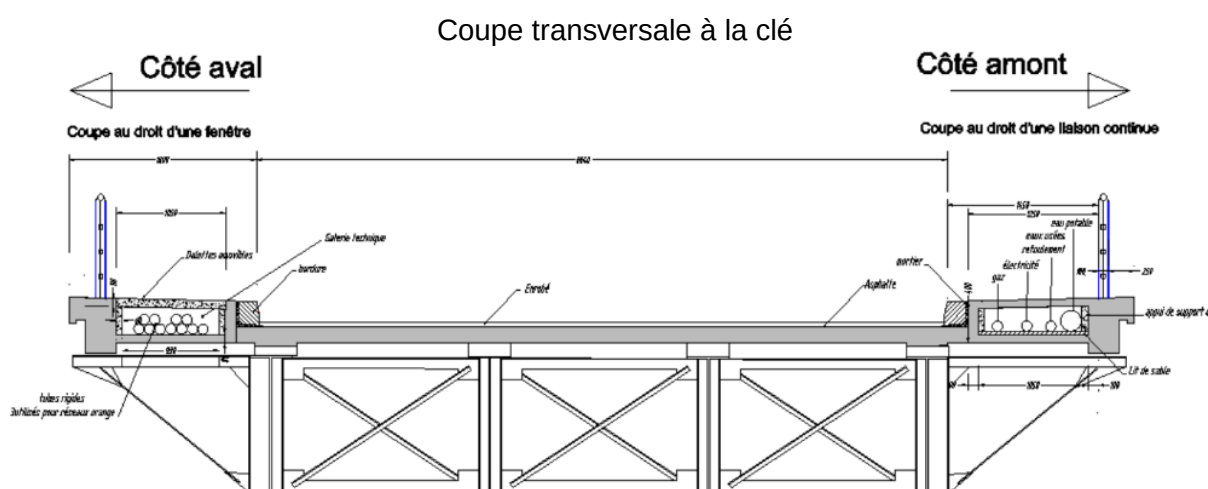
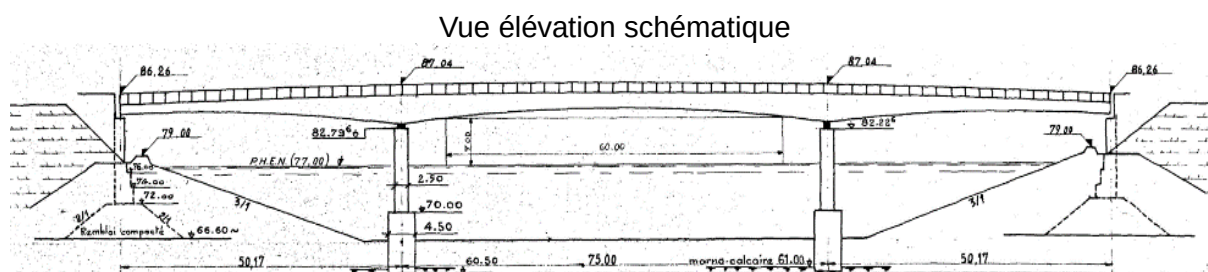
Le pont sur le canal de la CNR est situé sur l'axe entre Montélimar et Le Teil. Il permet à la Route Nationale 102 de franchir le canal de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Cet ouvrage supporte un trafic important (15 000 véhicules par jour). Il est géré par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIRCE).

Construit en 1956, l'ouvrage est un pont mixte béton-métal de 179 m de longueur totale. Il supporte deux voies bi-directionnelles de 3,50 m de large, chacune bordée par un trottoir de 1,40 m de large.

Les trottoirs sont constitués par des caissons dans lesquels passent divers réseaux. La surface des trottoirs comporte de nombreuses dalles permettant d'accéder aux réseaux.

L'ouvrage franchit (dans le sens Montélimar vers Le Teil) :

- un chemin de halage ;
- le canal de la CNR ;
- la via-Rhône.



La surveillance régulière de l'ouvrage a mis en évidence une dégradation généralisée de la surface du béton sous les trottoirs avec de nombreux éclats laissant apparaître des aciers oxydés et occasionnant quelques chutes d'éclats de béton.

Suite à ce constat, une première étude a permis d'identifier que la cause des désordres provenait des infiltrations d'eau par les nombreuses dalles réparties sur toute la surface des trottoirs et de l'absence d'étanchéité dans le fond du caisson où s'écoule l'eau. Cette eau s'est ainsi infiltrée dans le béton et a fini par oxyder les aciers présents dans le béton du fond du trottoir.

Une étude de réparation des trottoirs a été engagée. Des investigations pour évaluer l'état du béton et un recalcul structurel ont été menés. Les résultats ont révélé un état très dégradé en profondeur du béton constitutif du fond de caisson et de la poutre qui supporte

la rive du trottoir. L'évaluation structurelle a mis en évidence un affaiblissement important de la résistance du trottoir, notamment si un poids lourd venait à rouler dessus. Les travaux de réparation urgents ont donc été définis et programmés.

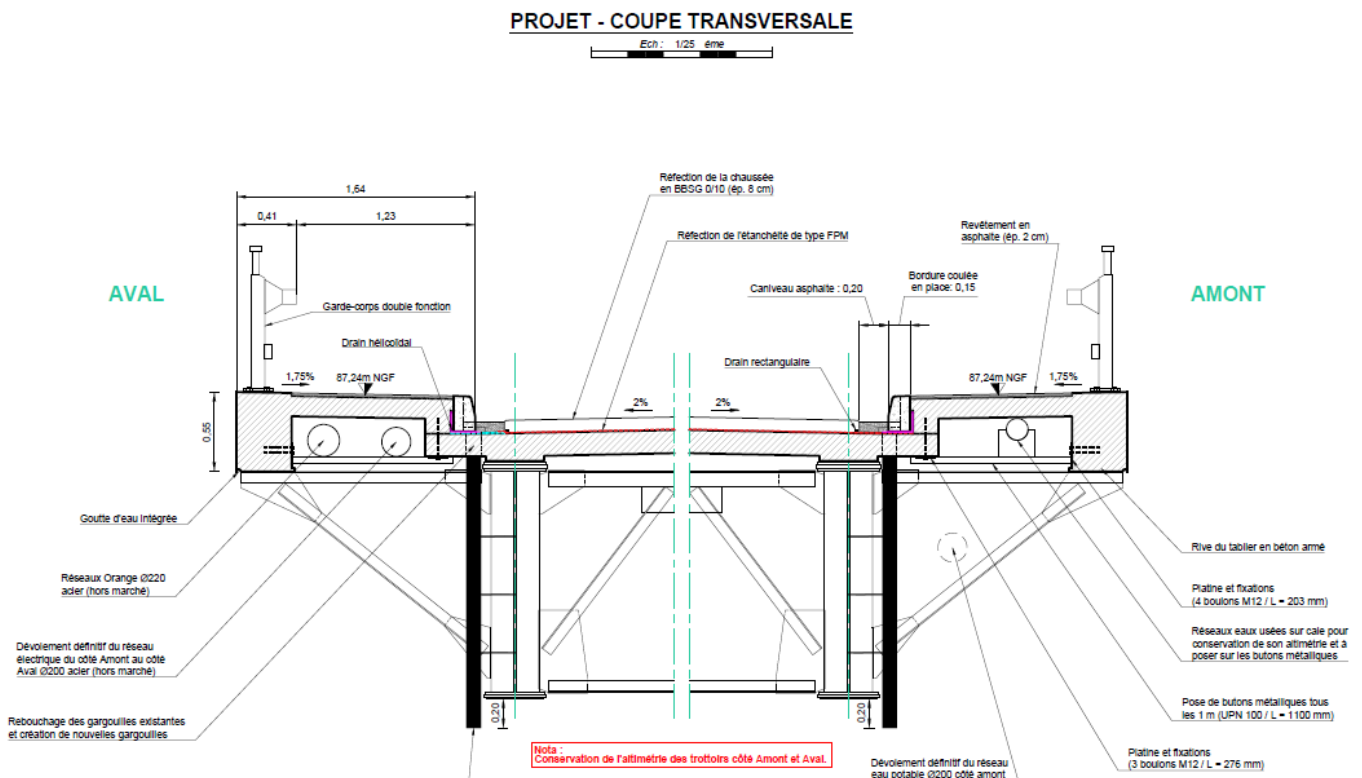
Complémentairement à la dégradation structurelle des trottoirs, les garde-corps ne sont plus conformes à la réglementation pour les piétons ainsi que pour la retenue des véhicules et l'étanchéité du pont commence à présenter des signes de dégradations sur plusieurs zones.

1.3. Programme de travaux

Après réalisation des différentes investigations et études, il a été décidé de réaliser notamment les travaux suivants :

- Dévoiement provisoire ou définitifs des réseaux empruntant les trottoirs,
- Démolition et reconstruction des trottoirs revêtus d'une étanchéité,
- Remise en conformité réglementaire du garde-corps avec la fonction de retenue des véhicules,
- Réfection générale de l'étanchéité et de la chaussée.

Les trottoirs étaient réduits initialement à une largeur de 1,23 m à cause des nouveaux garde corps envisagés. L'entreprise retenue a proposé un système de garde-corps double fonction qui permettra d'obtenir des trottoirs d'une largeur de l'ordre de 1,35 m. Le dimensionnement général de la structure de l'ouvrage ne permet pas le moindre élargissement supplémentaire.



Le montant de l'opération de 2,5 M€ est financé par l'État (32 %) et la CNR (68 %).

Planning et organisation des travaux

Les travaux sur le pont auront lieu du 23 octobre 2023 au 1er trimestre 2025. La date de fin précise peut être décalée du fait du temps nécessaire au dévoiement des réseaux qui interviendra entre les travaux sur le trottoir sud et les travaux sur le trottoir nord. La durée de cette phase n'est pas encore arrêtée mais si la chaussée n'était pas utilisée pour le chantier pendant quelque temps, la circulation pourra momentanément être rétablie normalement sur le pont.

Les travaux sont organisés selon un phasage précis, afin de réduire au maximum les restrictions de circulation.

Les travaux sont ainsi organisés en 5 grandes phases :

- Phase 1 : travaux sur le trottoir aval (sud) du pont, du 23 octobre 2023 à mars 2024
- Phase 2 : travaux de déviation des réseaux sous l'ouvrage, 1 à 2 mois.
- Phase 3 : travaux sur le trottoir amont (nord) du pont, de mai ou juin 2024 à septembre ou octobre 2024
- Phase 4 : travaux sur toute la largeur de la chaussée pendant 1 mois suivant la phase précédente.
- Phase 5 : travaux d'installation du réseau d'eau potable sur le trottoir amont (nord), 2 mois au cours du premier trimestre 2025.

1.4. Intervenants

<u>Maître d'Ouvrage :</u> Direction Interdépartementale des Routes Centre Est
<u>Pilotage général de l'opération :</u> Direction Interdépartementale des Routes Centre Est Service d'Ingénierie Routière de Lyon Pôle Ouvrages d'Art
<u>Exploitation de la RN 102 :</u> La Direction Interdépartementale des Routes Centre Est Service Régional d'Exploitation de Lyon District de Valence
<u>Exploitation du canal :</u> Compagnie Nationale du Rhône Direction Territoriale Rhône Isère
<u>Maître d'œuvre :</u> DIADES
<u>Contrôles extérieurs sur chantier :</u> SIXENSE
<u>Entreprise réalisant les travaux :</u> COFEX - GTM
<u>Coordonnateur SPS :</u> ELYFEC

2. Mesures d'exploitation

2.1. Données de circulation

Globalement, la RN102 au niveau du Pont sur le canal de la CNR supporte un trafic d'environ 15 000 véhicules par jour, tous sens confondus, dont 3 500 poids lourds (soit 17 % du trafic). Elle fait l'objet de pointes régulières :

- à l'heure de pointe méridienne dans le sens Drôme – Ardèche (entre 11h30 et 12h30) ;
- à l'heure de pointe du soir, dans le sens Drôme – Ardèche (entre 15h et 20h) ;
- à l'heure de pointe du matin dans le sens Ardèche – Drôme (entre 7h et 10h) ;
- à l'heure de pointe du soir, dans le sens Ardèche – Drôme (entre 15h et 19h) ;
- les samedis et veilles de fêtes dans le sens Drôme – Ardèche (entre 16h et 19h).
- les samedis et veilles de fêtes dans le sens Ardèche – Drôme (entre 10h et 12h et entre 15h et 16h).

La vitesse est actuellement limitée sur l'axe à 70 km/h ; elle sera réduite à 50 km/h sur le pont durant le chantier.

2.2. Restrictions de circulation prévues – Mode d'exploitation

Chaque phase de travaux impose des restrictions de circulation particulières qui se déclinent comme suit :

Avant de démarrer la phase 1 et la phase 3, une nuit de coupure est nécessaire pour mettre en place ou déplacer le balisage.

Lors des coupures, la circulation sera totalement déviée vers le nord en empruntant la RD11. Le parcours supplémentaire est de 3,8 km.

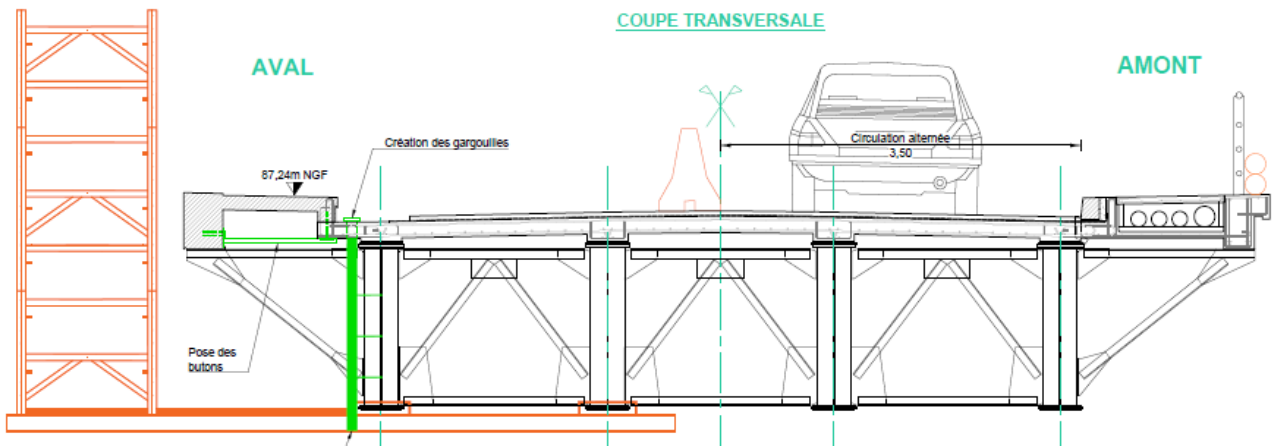
Le plan de déviation est le suivant :



- Phase 1 : Réparation trottoir aval (sud) (23 octobre 2023 à mars 2024)

- coupure du sens de circulation Drôme – Ardèche qui est dévié vers le nord via la RD11 (cf. plan précédent).

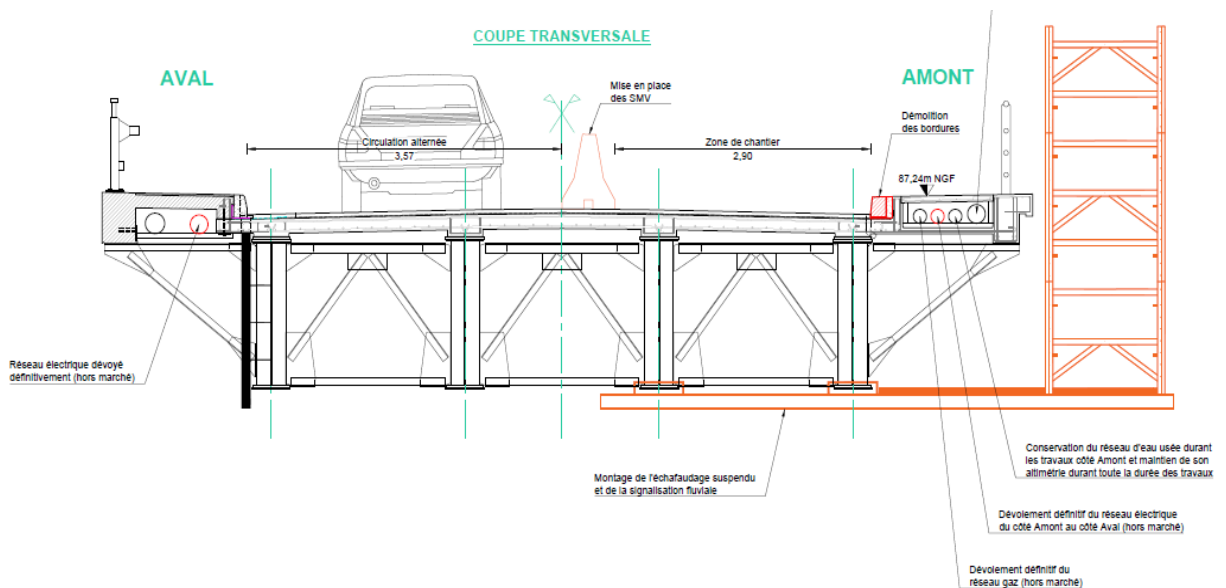
Le sens Ardèche-Drôme est basculé au niveau de l'ouvrage sur la voie Amont.



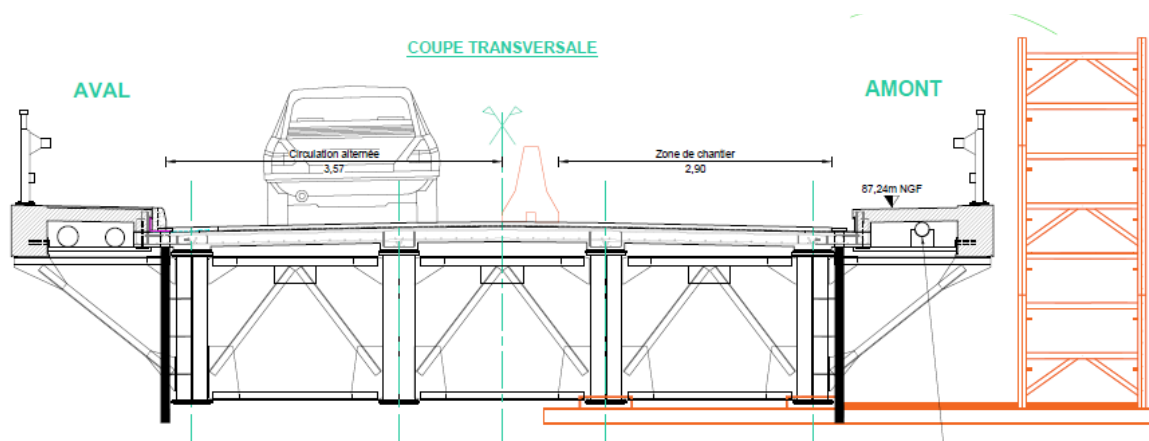
- Phase 2 : Dévoisement des réseaux (1 à 2 mois)

- coupure du sens de circulation Drôme – Ardèche qui est dévié vers le nord via la RD11 (cf plan précédent).

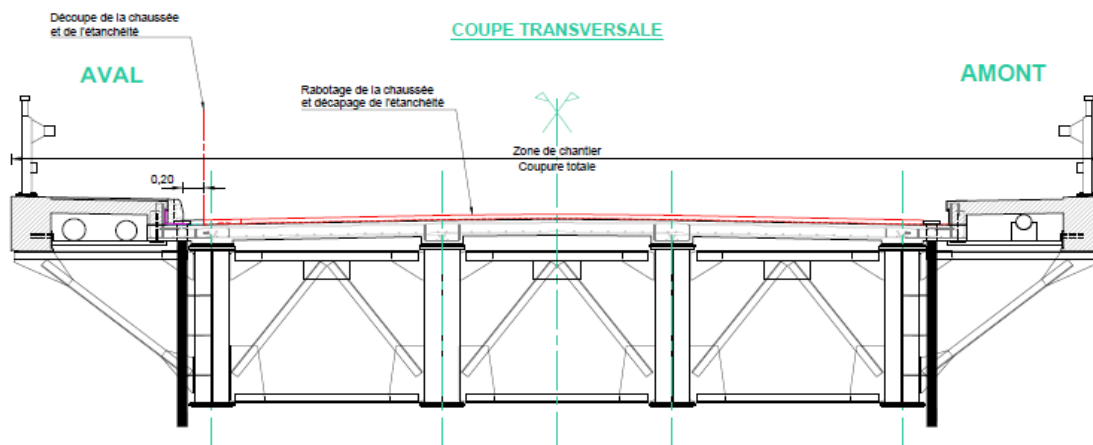
- Si la chaussée n'était pas utilisée par le chantier pendant plus de 2 semaines, la circulation pourra momentanément être rétablie normalement.



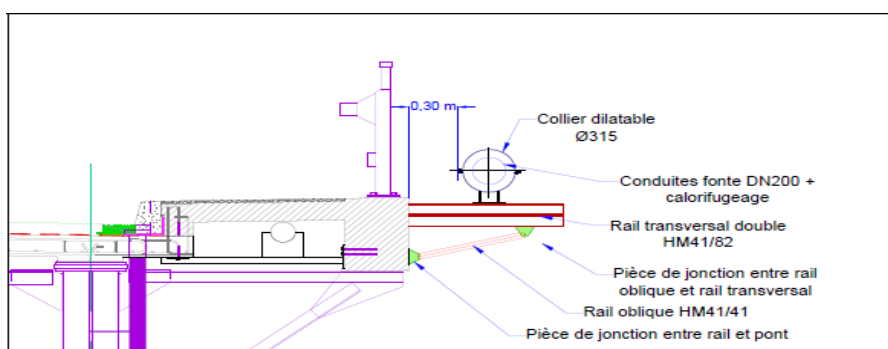
- Phase 3 : Réparation du trottoir amont (nord) (mai ou juin 2024 à septembre ou octobre 2024)
 - coupure du sens de circulation Drôme – Ardèche qui est dévié vers le nord via la RD11.



- Phase 4 : Réfection de la chaussée (1 mois suivant la phase précédente)
 - coupure totale de la circulation sur le pont et déviation vers le nord via la RD11.



- Phase 5 : Installation réseau eau potable sur le trottoir amont (nord) (2 mois au cours du premier trimestre 2025)
 - coupure du sens de circulation Drôme – Ardèche qui est dévié vers le nord via la RD11.



2.3. Circulation des modes doux

Pendant toute la durée des travaux, à l'exception de la phase 4 de coupure totale, la circulation des modes doux restera possible sur l'ouvrage, celui-ci disposant toujours d'au moins un trottoir pendant le chantier.

Les cyclistes circulant dans le sens Drôme – Ardèche devront emprunter le trottoir en mettant pied à terre.

2.4. Actions d'information

Les actions d'information sont les suivantes :

- Présent dossier de Presse
- Communiqué de Presse quelques jours avant le début des travaux
- Page dédiée sur le site internet de la DIR Centre-Est (<http://www.enroute.centre-est.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « Nos réalisations / Nos chantiers majeurs »)
- Information relayée sur le site Bison Futé, rubrique « chantiers longue durée »

2.5. Conseils aux usagers

Pour limiter les perturbations, les usagers sont encouragés à :

- modifier leurs horaires de passage pour éviter les heures de pointe,
- covoiturer pour limiter le nombre de véhicules empruntant la zone du chantier,
- respecter les limitations de vitesse,
- suivre les déviations indiquées et les conseils de guidage (itinéraires de délestage).

**Mission pilotage
Communication**

Tél. 04.69.16.62.36

Com.dirce@developpement-durable.gouv.fr

CONTACT PRESSE

DIR Centre-Est

www.dir-centre-est.fr